

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 9 NOVEMBRE 2015

Canton de
CALUIRE & CUIRE

Compte rendu affiché le 13 novembre 2015

COMMUNE
DE
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : Mardi 3 novembre 2015

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° 2015-125

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : Mme Isabelle MAINAND

OBJET
OPERATION DE LOGEMENT
SOCIAL
6 BIS RUE BRANLY
PARTICIPATION FINANCIERE DE
LA VILLE

Étaient présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT, Mme MERAND-DELERUE, M. ROULE, Mme MAINAND, M. PATUREL, Mme CARRET, M. THEVENOT (par proc. à Mme CARRET), Mme ROUCHON (par proc. à M. PATUREL), M. MANINI, M. PROST, M. DIALLO, Mme BREMOND (par proc. à M. JOINT), M. JOUBERT, Mme CRESPIY, Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA, M. TAKI (par proc. à M. CIAPPARA jusqu'au N° 2015-110 inclus), Mme BASDEREFF, M. CHAVANE (par proc. à Mme DU GARDIN), Mme DU GARDIN, M. COUTURIER, Mme SEGUIN-JOURDAN, M. PETIT, Mme HAMZAoui (par proc. à Mme MAINAND jusqu'au N° 2015-118 inclus), Mme NICAISE, Mme HAMPARSOUMIAN, Mme FRANÇOIS, Mme CARLE, Mme BAJARD, M. DUREL, M. MATTEUCCI, Mme LEZENNEC (par proc. à M. HOUDAYER), M. HOUDAYER (à partir du N° 2015-108), M. CHASTENET, Mme MALAGON, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI, M. CHAISNE, Mme Charlotte ROQUES

Était absent : /

PREFECTURE
Accusé de réception
Reçu le
Identifiant de l'Acte :
069 216900340.....

Rapport de : C. TOLLET

Créé en 1920 par Laurent Bonnevey, l'O.P.A.C. du Rhône a le statut d'Office Public de l'Habitat depuis 2007. C'est un établissement public industriel et commercial (E.P.I.C.).

L'O.P.A.C. du Rhône est le premier bailleur social de la région avec plus de 40 000 logements, et plus de 90 000 clients locataires.

A Caluire et Cuire, ce bailleur compte au 31 décembre de l'année dernière 1 613 logements.

Dans la continuité de l'acquisition de logements dans des copropriétés voisines de l'opération Montessuy – Pasteur, l'O.P.A.C. du Rhône s'est porté acquéreur auprès du promoteur 6ème sens, dans son programme "le Greenway" de 5 logements P.L.U.S. (Programme Locatif à Usage Social). L'acquisition concerne deux T2, et trois T3.

L'O.P.A.C. du Rhône sollicite de la Ville une participation globale de 9 800,00 €.

Ce montant correspond à une participation financière calculée sur la base de 35 €/m² de surface utile (280,00 m²).

Ces logements seront intégrés dans le décompte des logements sociaux au titre de la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (S.R.U.).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 43 voix pour,

- APPROUVE

le principe de la participation financière de la Ville à l'opération de logements sociaux de type P.L.U.S. (5) par l'O.P.A.C. du Rhône, au 6 bis rue Branly,

- AUTORISE

Monsieur le Député-Maire à signer la convention de participation financière,

- DIT

que la dépense de 9 800,00 € sera prélevée sur les crédits ouverts au budget de l'année en cours, selon le plan de compte fonction 72 nature 20418.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE DEPUTE MAIRE
Philippe COCHET

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 13 novembre 2015
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE DEPUTE MAIRE
Philippe COCHET